



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé JACQUIER, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia, DELSARTE Séverine, Jacky HECQUET, Guillaume RAGU.

Deux présentations sont proposées lors de cette réunion :

Madame Flore PERAUD et Madame Isabelle REMY présentent le projet du « Jardin des Cinq Sens et de la Roseraie Gourmande », celui-ci propose une découverte du Jardin du Parc Marret privilégié par le fort potentiel de nos producteurs locaux. Le Vin, Le Sucré, Le Salé et le Pêché-Mignon y sont représentés par des plantations et des décorations.

Madame Isabelle REMY présente le dossier pour la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale. La commune de Beaulieu sur Loire est riche de par sa situation géographique ligérienne et de la présence de milieux naturels variés (plaine alluviale du Val de Loire, milieux urbains ou habités, milieux boisés, bocage, cultures, milieux humides et aquatiques, ...)

Plusieurs zones d'intérêt écologique, faunistiques et floristiques, Natura 2000, ont déjà été identifiées principalement situées autour du Val de Loire.

Le souhait de mettre en place l'Atlas de la Biodiversité Communale est né de l'intérêt que portent les écoles, les citoyens, les producteurs, les bénévoles d'associations locales, les élus et les membres du personnel communal à l'observation et la préservation de l'environnement. L'implication de plusieurs associations ayant déjà des connaissances et intervenant sur le territoire communal est envisagée et semble motiver les structures contactées.

Les objectifs de l'Atlas de la Biodiversité de Beaulieu-sur-Loire sont :

- Mutualiser les connaissances et les moyens afin de connaître les espèces et les milieux qui existent sur l'ensemble du territoire communal y compris les milieux urbains, agricoles et forestiers,
- Faire travailler plusieurs associations naturalistes de concert,
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité,
- Améliorer la gestion des espaces et l'aménagement des bâtiments communaux : gestion différenciée, habitats, haies, ...
- Prioriser et accompagner les élus pour la préservation de la biodiversité

Monsieur JACQUIER Hervé ouvre la séance du conseil municipal à 20h38.

L'assemblée approuve le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur JACQUIER demande au conseil municipal de prendre connaissance de l'état des décisions.

Monsieur JACQUIER informe le conseil qu'un point n°7 a été rajouté à l'ordre du jour suite à une décision de verser une subvention exceptionnelle à l'association Harmonie Fanfare de Beaulieu-sur-Loire.

1) Vente à L'EARL SUARD de l'épareuse communale numéro de série ABACB11/431

Monsieur JACQUIER indique au Conseil Municipal que l'épareuse dont le numéro de série est ABACB11/431 acquis par la collectivité il y a quelques années, peut être vendue du fait de son obsolescence et de son inutilité au quotidien par les agents du centre technique municipal de Beaulieu-sur-Loire.

Il précise que ce bien a été totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 8 000 €. L'EARL SUARD (agriculteur à Chatillon/Loire) ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

La cession du bien excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser à le céder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la vente de l'épareuse communale.

2) FONDS VERT – Office Français de la Biodiversité – demande de subvention pour « l'Atlas de la Biodiversité »

En rapport avec la présentation d'Isabelle REMY concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale, Monsieur JACQUIER indique que le montant prévisionnel de la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité sur la commune de Beaulieu-sur-Loire représente un montant total de 108 234 €, répartis sur 3 années consécutives (2025 à 2027).

La commune sollicite une aide financière de 32 470.20 € (30%) auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du Fonds Vert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la demande d'une aide financière 32 470.20 € auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du Fonds Vert.

3) SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS – CRST - demande de subvention pour « l'Atlas de la Biodiversité »

Dans la continuité de la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité, Monsieur JACQUIER indique que la commune sollicite une aide financière de 54 117 € (50%) auprès du Syndicat Mixte du Pays Giennois dans le cadre du CRST, et présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

Mise en place de l'Atlas de la Biodiversité sur la commune de Beaulieu-sur-Loire

OFB - Fonds Vert

DEPENSES	Montant H.T.	%
Détail des dépenses de l'opération :		
<i>Mise en place de l'Atlas de la Biodiversité</i>	108 234,00 €	100%
TOTAL DEPENSES	108 234,00 €	100%
RECETTES		
OFB - Fonds Vert	32 470,20 €	30%
Pays Giennois - CRST	54 117,00 €	50%
AUTOFINANCEMENT	21 646,80 €	20%
TOTAL RECETTES	108 234,00 €	100%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la sollicitation d'une aide financière de 54 117 € auprès du Syndicat Mixte du Pays Giennois dans le cadre du CRST.

4) CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET – Modification participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux aériens rue du Huit Mai

Monsieur JACQUIER informe les membres du Conseil Municipal que lors du Conseil du 28 février 2024, la commune de Beaulieu-sur-Loire a voté, par délibération n°2024-001, une participation communale concernant l'enfouissement du réseau aérien rue du Huit Mai à hauteur de 30 % du coût hors taxes des travaux, estimés à 20 000 € HT (24 000 € TTC), soit 6 000 €.

Le Conseil Départemental nous indique que la participation communale doit être votée sur le montant toutes taxes comprises (TTC) et non sur le montant hors taxes (HT).

La participation communale pour ces travaux s'élève donc à 7 200 € et non 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la participation financière de la commune pour l'enfouissement des réseaux aériens rue du Huit Mai.

5) PERSONNEL - Instauration de l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)

Madame DESCHAMPS informe que le décret n° 2024-614 du 26/06/2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres instaure une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) composée de 2 parts : une part fixe et une part variable.

Cette ISFE remplace l'indemnité spéciale de fonction et l'IAT qui seront abrogées à compter du 1er janvier 2025.

La part fixe est versée mensuellement et déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à pension un taux individuel par cadre d'emplois fixé par délibération.

La part variable est déterminée en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de service dans la limite d'un montant maximum par cadre d'emplois.

Cette part variable peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par délibération. Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

cadre d'emplois	Part fixe (taux individuel maxi)	Part variable (plafond annuel maxi)
directeur de police municipale	33%	9 500 euros
chef de service de police municipale	32%	7 000 euros
agent de police municipale	30%	5 000 euros
garde champêtre	30%	5 000 euros

Madame DESCHAMPS informe qu'à partir du 29 juin 2024, date d'entrée en vigueur du décret, les collectivités peuvent délibérer pour instaurer l'ISFE, avec avis préalable du CST.

Le CST du CDG45 a été saisi le 19/09/24, retour favorable le 28/09/24.x

Les décrets établissant le régime indemnitaire en vigueur jusqu'à présent seront abrogés le 1er janvier 2025.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2025, les fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois de la filière police municipale ne pourront plus bénéficier du régime indemnitaire antérieur (IAT).

Il est demandé au Conseil de voter dès à présent la mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, avec une abstention, l'instauration de l'Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).

6) Modification de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire

Madame DESCHAMPS rappelle que les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement des contrats souscrits par leurs agents en matière de complémentaire santé et/ou de prévoyance maintien de salaire.

Pour rappel :

- la « complémentaire santé » concerne le remboursement complémentaire des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident, afin de diminuer le reste à charge de l'assuré.

- la « prévoyance maintien de salaire » permet aux agents de se couvrir contre les aléas de la vie (maladie, invalidité, accident non professionnel, décès ...) en leur assurant notamment un maintien de rémunération en cas d'arrêt de travail prolongé.

Madame DESCHAMPS indique que le 18 octobre 2019, le Conseil Municipal a adopté la délibération N° 2019-47, autorisant l'adhésion à la protection sociale complémentaire. Il a alors été pris acte d'une participation financière de la collectivité pour le risque prévoyance un montant de 5 € et pour le risque santé un montant de 11 à 15 € suivants indices bruts, par agent et par mois dès lors où les adhésions ont été signées avec le contrat groupe prévoyance du centre de gestion.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Ainsi la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, est devenue obligatoire au :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance souscrits par la voie de labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera au minimum de 20 % d'un montant de référence précisé par décret soit 20 % de 35 € = 7 €.

- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé souscrits par la voie de la labellisation ou de la convention de participation. L'aide de l'employeur sera alors de 50 % minimum d'un montant de référence précisé par décret soit 50 % de 30 € = 15 €.

Il est demandé au Conseil de fixer la participation financière de l'employeur, obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- 7 euros par mois et par agent pour la complémentaire prévoyance,
- 15 euros par mois et par agent pour la complémentaire santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la modification de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire.

7) Subvention exceptionnelle Association Harmonie Fanfare de Beaulieu

Monsieur SIGNORET fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle de la part de l'Harmonie Fanfare de Beaulieu.

Il indique que l'association informe la commune qu'afin de faciliter la lecture de leurs partitions lors des répétitions et des représentations, elle souhaite pouvoir acquérir 45 lampes adaptées aux pupitres (Px unitaire 14.90 €).

Dans ce cadre et afin de compenser la situation financière, l'Harmonie Fanfare de Beaulieu sollicite la commune de Beaulieu-sur-Loire pour une subvention exceptionnelle de 675€.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, avec une abstention, la subvention exceptionnelle pour l'association Harmonie Fanfare de Beaulieu.

Questions diverses :

-Monsieur GUÉROT présente un point sur les différents travaux sur la Commune.

La réception des travaux du Chemin des Vignes, du Chemin des Ruettes et de l'Impasse des Cézains a été réalisée le mercredi 23 octobre 2024. Monsieur GUÉROT indique que des places de parking ont été attribuées à l'Impasse des Cézains, y compris deux places pour les personnes à mobilité réduite devant la maison Marret.

Il informe le Conseil qu'une commission travaux aura lieu le mercredi 30 octobre 2024 concernant la salle d'archives. Il fait part également de la planification d'une campagne de rebouchage pour les voiries et chemins détériorés par les conditions climatiques.

Monsieur JACQUIER informe qu'un appel d'offres pour les travaux d'aménagements du Gratte-Chien a été lancé le mercredi 23 octobre 2024, et pour une durée de trois semaines. Concernant la résidence autonomie, une réflexion est en cours quant à la toiture ainsi qu'au système de chauffage et climatisation.

Monsieur SIGNORET fait un point sur le calendrier des fêtes 2025, en précisant que celui-ci est bien complété par de nombreuses manifestations et qu'il sera mis en ligne prochainement.

Il informe également qu'un projet de fresque, sur un mur de l'école maternelle, en partenariat avec l'association ARTERIA sur le thème du « Voyage autour du Monde » sera réalisé au cours de l'année scolaire. Une demande de subvention pour le financement a été déposée auprès du PACT.

Madame DESCHAMPS fait part au conseil municipal que les vœux du Maire vont avoir lieu le jeudi 9 janvier 2024, à 18h30, à la salle polyvalente.

Monsieur JACQUIER informe qu'une réunion aura lieu le 28 novembre 2024 avec le Conseil Départemental concernant les portiques du pont de la Loire.

Tour de table :

- Madame BRETON aimerait connaître la date de mise en place du chauffage à la salle polyvalente.
- Monsieur SIGNORET indique que le chauffage a été installé le 10 octobre dernier.
- Madame BERTRAND informe qu'une randonnée pour Octobre rose a été organisée à Gien. Elle rapporte que des rubans roses ont été distribués à l'accueil de la mairie en soutien à Octobre Rose, et qu'une projection a été effectuée sur le mur de l'église. Elle remercie Mme Clothilde DECHERF pour la vente de ses parfums, dont une partie sera reversée à Octobre Rose. Elle mentionne que le conseil d'administration du CCAS est prévu pour le lundi 28 octobre 2024 pour les colis de Noël et informe que les producteurs locaux, par le biais de la Maison du Terroir et d'Animations, ont été retenus pour les colis de 2024. Elle encourage les membres du Conseil Municipal à participer à la confection ainsi qu'à la distribution de ces colis. Mme BERTRAND annonce au conseil municipal qu'il y aura une conférence le lundi 4 novembre 2024 organisée par AGÉ-CLIC sur la maladie de Parkinson, et rapporte que Mme CHAPELAIN de la Maison du Département est venue se présenter.
- Madame DESCHAMPS fait savoir au conseil municipal que le Petit Bellocéen est terminé et que la distribution débutera le lundi 28 octobre 2024.
- Monsieur JACQUIER indique que les conteneurs du SMICTOM du giennois sont en cours de distribution, et Madame DESCHAMPS précise que chaque administré recevra des bacs pour le tri, il faut laisser le temps à la société en charge de faire cette distribution.
- Monsieur BONNEFONT signale l'absence de ligne discontinue devant le camping.
- Madame BERTRAND aimerait connaître l'emplacement du panneau signalant "Place d'Armes", car les techniciens de la fibre ne le repèrent pas.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance
Isabelle BERTRAND



Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire,
Hervé JACQUIER



